

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1680

Rubrik: Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un projet d'agglomération fragile pour une ville internationale

Malgré son ambition transfrontalière, le dessein d'une communauté genevoise élargie rencontre toujours des obstacles politico-administratifs qui en ralentissent le développement.

Genève le canton, comme Lausanne la ville, prépare un projet d'agglomération pour répondre à l'appel de la Confédération.

La configuration urbaine est au départ la même. La ville de Genève a depuis longtemps largement dépassé les limites de sa commune d'origine et celles des communes où se sont construits les quartiers des années soixante. Elle débordait ses frontières politiques dans les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie et dans le district vaudois de Nyon.

Pour les responsables du projet, la ville ainsi constituée est composée de 203 communes, 45 genevoises, 40 vaudoises et 118 françaises, où résident près de 750 000 habitants. Elle enregistre depuis plusieurs décennies une croissance démographique soutenue qui s'est encore renforcée ces dernières années.

La Confédération helvétique et la République française offrent un appui politique et financier à ce projet. En France, la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) reconnaît une

métropole dans ce que la Suisse appelle une agglomération: la ville de Genève, la vraie, l'étendue réelle du tissu urbain compris dans la dépression topographique du bout du lac Léman.

Comme pour Lausanne, le projet est ambitieux. Ses auteurs en attendent non seulement une stratégie partagée, mais surtout un programme commun de mise en œuvre et une organisation des collectivités aptes à la mener.

Une direction paritaire: deux chefs de projets - un Français et un Suisse -, un Comité de projet où siègent neuf représentants français - Haute-Savoie, Ain et Rhône-Alpes - et neuf représentants suisses - Genève et Vaud.

Huit chantiers prioritaires ont été définis: les transports, la politique d'urbanisation, la problématique foncière et le logement, l'économie, la formation, l'offre sanitaire, l'environnement, les paysages et l'espace agricole périurbain ainsi que la culture. Des chantiers transversaux sont aussi ouverts, parmi lesquels on relève notamment: la gouvernance et la coordination transfrontalière,

la participation et la concertation, ainsi que la mise en réseau des partenaires.

Ce projet d'agglomération, en cours d'élaboration, a déjà fait l'objet de plusieurs présentations publiques. Sa direction estime que la manière de faire le projet a autant d'importance que le projet proprement dit.

Alors que dans les pays européens les questions de coopération et de coordination dans les agglomérations sont intensivement abordées, le projet genevois peine à surmonter les divisions politico-administratives qui traversent le tissu urbain. Par exemple, il ne dit rien de la possibilité de former une Communauté urbaine avec toutes les entités publiques intéressées qui pourrait évoluer vers une ville avec ses arrondissements. Il n'évoque pas non plus l'inscription d'une telle communauté dans la Constitution révisée de la République et canton de Genève. Il n'est pas question de la mise en place de mécanismes démocratiques de participation/concertation des habitants pour accompagner l'évolution de cette communauté vers son objectif. *dm*

Cinéma suisse

Des films sans spectateurs

La Suisse tourne beaucoup de longs-métrages, de fiction et documentaires, par rapport à sa population. Elle devance tous ses voisins européens. Chaque année on produit quatre films pour un million d'habitants contre 2,5 en France ou un au Royaume-Uni. L'Office fédéral de la statistique s'amuse de ce record qui s'ajoute à la prolifération disproportionnée des titres de presse malgré leur lente dis-

parition ou la profusion de spectacles sans commune mesure avec l'offre des autres pays.

Fatalement, l'audience reste modeste. Depuis 1995, quatre pellicules sur dix ont touché moins de 1 500 personnes, alors que deux œuvres seulement ont réuni plus de 250 000 spectateurs. Le succès populaire ressemble à une chimère. On comprend peut-être mieux le souhait d'un cinéma davantage à la

recherche de son public exprimé par Nicolas Bideau, nouveau responsable de la section cinéma de l'Office fédéral de la culture.

L'OFS souligne également l'augmentation constante des films produits, tous formats confondus. En dix ans ils ont presque doublé, 87 en 1995 et 150 en 2004 avec une pointe de 178 un an plus tôt. Les subventions à leur tour ont triplé.

Confédérations, communes, cantons, télévisions nationales et autres fonds et fondations privés et publics ont alloué 22 millions de francs en 1995 et près de 65 millions en 2004. Alors qu'au début de la décennie considérée les institutions publiques garantissaient la moitié du financement, à son terme ce sont les chaînes nationales qui alimentent désormais les gros des budgets. *md*